



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°:

Dossier AAUC/CTC N°: 13-052

Maître d'ouvrage - raison sociale	Association Aghjasole
<i>Adresse</i>	Les 4 Chemins-BP 49- 20 137 Porto-Vecchio
<i>Responsable Légal</i>	Responsable légal: Claudine MATTEÏ
Opération	Animation de formations sur Bonifacio à destination des professionnels du bâtiment pour l'année 2013.
Lieu de réalisation	Pays de Balagne
Date prévisionnelle de réalisation	déc-13
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : BOLLINI Virginie	AAUC/CTC : PAOLI Marie-Dominique
Gestionnaires :	
ADEME :	

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande		Date de la demande	24/06/2013
Date de réception		Date de réception de la demande	24/06/2013
Date d'accusé de réception		Date AR du dossier complet	15/07/2013
Date comité de gestion		Date comité de gestion	25/11/2013

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Association
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Favorable pour accélérer la formation des professionnels dans le domaines des énergies renouvelables et leur montée en compétence.
CTC / AAUC	Ce dossier répond aux attentes de la convention PRODEME 2013 dont l'un des objectifs est d'accompagner les actions de formation dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Dans le cadre de l'Agenda 21 lancé par l'Office de l'Environnement de la Corse l'association AGHJASOLE souhaite organiser des sessions de formation sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie à destination des professionnels.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	Pays de Balagne
------------------------------	-----------------

Description technique de l'opération :	Aghjasole souhaite dispenser au sein du Pays de Balagne, couvert par l'Agenda 21 des formations sur la RT 2012 (infiltrométrie et thermographie) à destination des professionnels du bâtiment. Ces formations se dérouleront sur une durée de 3 jours.
---	--

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : dernier trimestre 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 31 décembre 2013
---	--

Contenu du rapport final	
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE
ANNEXE 2 - Annexe Financière
 Décision N°
 Dossier PRODEME N°13-071

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles (année 2013)

	Estimation Coût pour une formation de 3 jours (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier pour une formation (€TTC)
Mise en place de formations sur le territoire de Balagne		
Rémunération formateur	3 500,00 €	3 500,00 €
Assurance/redevance	400,00 €	0,00 €
Location Plateforme	500,00 €	0,00 €
Fournitures et autres	600,00 €	0,00 €
TOTAL	5 000,00 €	3 500,00 €

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2012 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le bénéficiaire est non assujéti à la TVA

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste et pour une formation

Mise en place de formations sur le territoire de Balagne	
Rémunération formateur	3 500,00 €
Assurance/redevance	0,00 €
Location Plateforme	0,00 €
Fournitures et autres	0,00 €
► Coût admissible	3 500,00 €

5 formations de 3 jours seront organisées sur le territoire de Balagne

► Coût admissible du projet (5 formations)	17 500 €
---	-----------------

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) + UE (Feder) (€)
Mise en place de formations sur le territoire de Balagne (5 formations sur 3 jours)	17 500,00	70%	12 250,00
TOTAL	17 500,00		12 250,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût projet (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en (€TTC))	Aide CTC (€)
Mise en place de formations sur le territoire de Balagne	25 000,00	17 500,00	17 500,00	12 250,00
TOTAL	25 000,00	17 500,00	17 500,00	12 250,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée de façon différenciée.

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	12 250,00 €	70,00%
Bénéficiaire	5 250,00 €	30,00%
TOTAL	17 500,00 €	100%

• Sur le coût admissible :

CTC	12 250,00 €	70,00%
Bénéficiaire	5 250,00 €	30,00%
TOTAL	17 500,00 €	100%